

soutenu que les inspecteurs se fondent sur ces instructions pour l'inspection des œufs plutôt que sur les règlements imprimés, que tout le monde connaît.

Afin de démontrer que l'incertitude au sujet des prix minimums détruit chaque année le bon travail que son organisme est sensé faire, M. Walls a dit qu'au cours de cette période cette année, à deux endroits, le prix des œufs de la catégorie A gros a fléchi de 16c. à 20c. Cela, démontre clairement, monsieur le président, que le producteur ne peut compter sur aucun prix minimum. J'ai tenté d'obtenir...

**Le très hon. M. Gardiner:** Où étaient ces prix lorsqu'ils ont commencé à baisser?

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Je ne sais pas; M. Walls ne l'indiquait pas. Je sais cependant, que depuis qu'on applique cette formule à l'égard des prix, les producteurs de l'Ouest ont dû vendre leurs œufs à moins de 25c. la douzaine.

**Le très hon. M. Gardiner:** Les œufs se vendaient 85c. la douzaine.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Peu m'importe le prix que le consommateur le payait, car ce n'est pas de cela que je parle en ce moment. Voilà la raison pour laquelle je soutiens que le Gouvernement n'a pas établi de prix minimums convenables, du moins pas à l'intention du producteur.

Quelle est la situation à l'égard de cette question? Les gens qui entreposent les œufs bénéficient d'un prix minimum garanti de 38c. la douzaine. Comment calcule-t-on le prix au producteur? C'est le producteur qui porte tout le fardeau du coût de revient à l'égard des œufs et il y a beaucoup d'écart pour tout le monde. Aujourd'hui, le producteur paie le transport, le nettoyage, le graissage, les matières de remplissage et les caisses, ainsi que l'intérêt sur tout l'argent que cela comporte. De plus, lorsque ces œufs sont placés en entrepôt et en sont retirés six ou huit mois plus tard, ils sont déclassés; il y en a environ 20 p. 100 de pourris ou de fêlés. Le producteur paie tout cela, parce qu'on déduit les frais de déclassement.

**Le très hon. M. Gardiner:** L'honorable député me dira-t-il pourquoi on trouve dans la province d'Ontario 18 ou 20 commissions chargées de s'occuper de ce dont il parle afin que tout soit fait convenablement? Peut-il dire pourquoi on n'en trouve pas en Saskatchewan?

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Je vais vous dire pourquoi...

**Le très hon. M. Gardiner:** Parce qu'il y a un gouvernement cécéliste en Saskatchewan, voilà pourquoi.

[M. McCullough (Moose-Mountain).]

**M. McCullough (Moose-Mountain):** En Ontario, cela se fait en vertu de la Loi sur la vente coopérative. L'année derrière, les syndicats de cultivateurs de la Saskatchewan ont essayé de lancer cette idée de commission des marchés et les compagnies de préparation ont envoyé leurs sbires à travers la province pour discréditer ce genre d'organisation auprès des producteurs.

Voilà pourquoi ces organismes n'ont pas été établis.

**M. Studer:** Pourquoi le gouvernement n'y a-t-il pas vu?

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Le fait est que nous n'avons pas...

**M. Studer:** Pourquoi le gouvernement n'y a-t-il pas vu?

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Le député de Swift-Current souffre-t-il de constipation verbale? Qu'est-ce qui ne va pas chez lui? S'il veut prononcer un discours, qu'il attende que j'aie terminé le mien.

**M. Fulton:** Je crois qu'il souffre plutôt de diarrhée verbale.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Les membres de notre groupe,—et je pense qu'ils seront appuyés en cela par toute la députation,—souhaitent que le Gouvernement juge à propos d'adopter une politique agricole nationale d'envergure qui assure aux producteurs des prix conformes à la parité. Nous n'en demandons pas davantage. Est-ce trop exiger que de demander que le producteur touche un juste prix en retour de son travail? Il ne suffit pas d'avoir un prix minimum à l'échelon des salaisons. Il nous faut une politique qui assure un prix minimum à tous les producteurs agricoles. Je pense que la loi sur le soutien des prix agricoles et la loi sur la vente coopérative nous permettent une telle politique.

Je n'aime pas à recevoir de lettres comme celle qui était attachée à ces reçus car cette lettre indique qu'un producteur s'est trouvé coincé entre les frais et les prix. Comme je l'ai dit, il a expédié quatre porcs de la catégorie A à l'abattoir et a touché un produit net de \$18.75 le quintal. Il y a plus, monsieur le président. Je veux signaler une injustice encore plus grave. Lorsque l'offre est abondante sur le marché et qu'on baisse la catégorie des porcs, les abattoirs peuvent choisir les animaux et en fixer pour ainsi dire eux-mêmes la catégorie.

Quand le ministre se lève pour nous dire que le Gouvernement emploie des préposés au classement et ainsi de suite, je ne suis pas satisfait. Je voudrais que les producteurs soient sûrs qu'ils sont traités avec justice quand ils vendent leurs porcs. Je voudrais